

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-26/2026**

Date de convocation : 3 avril 2026

Date d'affichage : 3 avril 2026

Objet : Désignation d'un délégué agent et d'un délégué élu auprès du CNAS

L'an deux mil vingt-six et le huit avril à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jocelyn BOUVIER, Maire.

Présents : Jocelyn BOUVIER – Ghislaine BARTHELON – Jérôme MALORON – Carole MOTTUEL – Sébastien RUAZ – Séverine CAPOGNA – Jérôme GUILLOUD – Pauline COLOMB – Jean-Yves DUBAUT – Véronique BOYER – Philippe CREUSEFOND – Sandra TARDY – Gaëtan IDELON – Maeva PARMENTIER – Michaël RUAZ.

Absents, excusés : Néant

Procurations : Néant

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération 38/2020 du 3 juillet 2020 portant adhésion de la commune au CNAS,
Considérant que chaque commune doit désigner un délégué agent et un délégué élu auprès du CNAS à chaque début de mandat électif

Un appel à candidature est lancé.

Considérant que Maeva PARMENTIER se porte candidat,
Il est procédé, d'un commun accord, à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Maeva PARMENTIER en qualité de délégué élu auprès du CNAS.

DESIGNE Gaëlle BERNARD en qualité de délégué agent auprès du CNAS.

MAINTIENT Gaëlle BERNARD comme correspondant et dont les missions consistent à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion

AUTORISE le Maire à réaliser toutes les diligences nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Saint Michel sur Savasse, le 9 avril 2026

Le Maire,

Jocelyn BOUVIER

